

Puis-je partir en gardant ma fille?

Par Hamitis, le 29/09/2009 à 09:14

Bonjour,

Je suis une maman d'une petite fille de 4 ans, divorcée. Nous avons divorcé en mai 2008 et nous avons opté pour un droit de garde en alternance, sachant que son domicile et avec moi. Droit de garde : un Week-end sur deux et la deuxième moitié des vacances pour le papa. J'ai de la famille à Chypre et aussi du travail qui m'attend (avec contrat à l'appui) et je voulais proposer à mon ex mari de changer le système actuel sachant que lui ne le respecte pas du tout car il est parti à 300km de chez nous. Ma proposition est de lui donner la petite à chaque vacances scolaire dans leur intégralité. Sachant que pour le début je ferai le trajet avec elle et resterai en France mais que par la suite au 5 ans de l'enfant elle prendra l'avion seule. Je suis au chômage et ma vie serai terriblement plus agréable et plus facile à Chypre. Mais bien sûr le papa ne veut pas nous laisser sortir du territoire tout du moins ne veut pas laisser partir sa fille chose que je comprends totalement, mais moi de mon côté je ne suis pas prête à lui laisser la garde, je ne peux pas me séparer d'elle...

Est-ce possible? puis-je partir? est-ce possible qu'un juge accepte?

Merci d'avance.